

Mai 2009

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente et unième session*

*Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009*

### PROPOSITIONS RELATIVES À DE NOUVELLES ACTIVITÉS (Y COMPRIS LES DOCUMENTS DE PROJETS SOUMIS) ET À L'INTERRUPTION DE TRAVAUX

#### Questions soulevées après le 3 avril 2009

Une liste des propositions relatives à l'établissement de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés figure au Tableau 1. La Commission est invitée à **décider** dans chaque cas d'entreprendre ou non les travaux cités en tenant compte des résultats de l'examen critique effectué par le Comité exécutif et à décider à quels organes subsidiaires ou à quel autre organe il appartient de mener ces travaux. La Commission est invitée à **examiner** ces propositions à la lumière tant de son *Plan stratégique* que des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux* et des *Critères régissant la création d'organes subsidiaires*.

Le tableau 2 récapitule les propositions d'interruption de travaux. La Commission est invitée à **décider** dans chaque cas d'interrompre ou non les travaux cités.

Les documents de projet de chaque activité figurent en annexe.

**TABLEAU 1: NOUVELLES ACTIVITÉS PROPOSÉES**

<b>Comité responsable</b>	<b>Norme et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>N° du doc. de projet</b>
CCPR	Liste prioritaire des produits chimiques à évaluer et réévaluer en priorité par la JMPR	ALINORM 09/32/24, par. 186-206 et Annexe XI	*
CCRVDF	Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA	ALINORM 09/32/31, par. 138 et Annexe VI	*

\* Conformément à la procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, deuxième partie, Examen critique, par. 4, il n'est pas nécessaire d'établir de documents de projet.

**TABLEAU 2: PROPOSITIONS D'INTERRUPTION DE TRAVAUX**

<b>Comité responsable</b>	<b>Norme et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>
CCPR	Projet de limites maximales Codex pour les résidus de pesticides recommandés pour un retrait	ALINORM 09/32/24, par. 60-130 et Annexe VIII
CCRVDF	Projet de limites maximales Codex pour les résidus de pesticides pour le triclabendazole dans le lait de chèvre	ALINORM 09/32/31, par. 74